

## I- MUTATIONS, 1<sup>ère</sup> AFFECTATIONS 2010 : MEMES DIFFICULTES !

Le projet MNGD 2010 (Mouvement national à gestion déconcentrée) est conforme à ce qui s'est fait pour le mouvement 2009.

Autant dire (et le SNETAA l'a exprimé au Ministère !) que tout ce que nous reprochions reste contenu !

- Avec le principe des « capacités d'accueil » les possibilités d'entrées dans les académies seront restreintes puisque le nombre de postes aux concours réduit limite l'accès, et les barèmes pour arriver ne correspondront à rien de vrai sinon à cette régulation financière atroce qui ne permettra plus d'obtenir une mobilité réelle en fonction de la réalité des postes vacants ! Lamentable !

Rapprochements de conjoints bonifiés, priorités handicaps, AV, restent maintenus mais ce cadre désespérant ne permet plus de perspectives !

Et dans les disciplines où il n'y a plus eu de concours, c'est un blocage certain annoncé ! Nous le refusons ! Tous les postes vacants offerts au mouvement, c'est ce que nous voulons !

Nous souhaitons que tous les syndicats agissent avec force contre la « casse du paritarisme » qui se met en place dans tous les actes de gestion !

- La garantie du respect du paritarisme n'est toujours pas certaine ! Il n'est pas supportable que le rôle de contrôle des élus du personnel ne soit pas respecté, eux qui ont à vérifier la conformité du cadre dans la transparence de ces commissions !

- La confirmation de la mise en place à nouveau d'une « cellule mobilité » où on ne sait trop qui répond n'importe quoi à nos questions et qui annonce avant la CAPN des résultats qui ne seront pas les mêmes lors de la CAPN est aussi une vaste fumisterie antisyndicale que nous contestons ! Jamais on ne les a vus l'an dernier s'excuser pour avoir donné des pré-résultats qui se sont révélés faux : grave, insupportable ! Et pareil à l'intra ! Nul !

Le SNETAA-eiL exprime, pour le moins, sa colère face au mépris de notre administration.. Chaque syndicat peut exprimer son avis, ses remarques, ses critiques, ses propositions ... et rien n'est modifié ! Un véritable déni de démocratie !

Alors, comptez sur le SNETAA-eiL pour vous défendre, pour vous informer, pour vous conseiller lors des réunions « inter académiques organisées partout et où vous serez conviés. Et la revue « spéciale mutation inter académique » vous sera utile aussi.

Avec le SNETAA-eiL, défendons notre droit à mutation ! Dans la transparence et avec le contrôle des élus(e) du personnel.

### SOMMAIRE

1/ Mutations, 1<sup>ères</sup> affectations 2010

2/ GIPA

3/ EDF

4/ Revalorisation

5/ Votez massivement

## II- GIPA (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008)

### Qu'est-ce que la GIPA ?

La GIPA ou Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat a été créée afin d'indemniser les fonctionnaires qui ont perdu du pouvoir d'achat.

### A qui s'adresse la GIPA ?

Lancée en 2008 la GIPA est reconduite en 2009. Elle est attribuée aux fonctionnaires, titulaires ou non des trois fonctions publiques (Etat, hospitalière et territoriale), ayant été rémunérés au moins pendant 3 ans dans un emploi public et ayant perdu du pouvoir d'achat entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2008, comparaison mesurée entre l'évolution de l'indice de rémunération et celle de l'IPC (indice des prix à la consommation).

Pour 2009 elle concerne aussi tous les agents des catégories A, B, C étant depuis 4 ans au sommet de leur corps ou cadre d'emplois.

En 2011, un nouvel examen de l'ensemble des situations individuelles sera réalisé, portant cette fois sur la période de référence allant du 31/12/2006 au 31/12/2010.

Les fonctionnaires qui partiront à la retraite avant 2011 bénéficieront eux aussi du dispositif.

**Sont exclus de la GIPA :**

- Les personnels médicaux hospitaliers
- Les agents rémunérés sur la base d'un indice applicable aux emplois fonctionnels, excepté ceux de catégorie C
- Les agents contractuels devenus titulaires au cours de la période de référence
- Les personnels exerçant à l'étranger (l'IPC calculé étant celui de la France)

**Comment en déterminer le montant ?**

Saisissez votre indice de rémunération (disponible sur votre fiche de paie) au 31/12/2004 et celui au 31/12/2008 après avoir cliqué sur le lien suivant:

[http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/Calcul\\_GIPA\\_site\\_DGAFP.xls](http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/Calcul_GIPA_site_DGAFP.xls)

Si le Traitement Indiciaire Brut a évolué moins vite que l'inflation, **une indemnité d'un montant brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat sera versée en automne 2009 aux agents concernés.**

Le montant attribué est soumis au régime social et fiscal des primes et indemnités et est pris en compte au titre du RAFP (Régime Additionnel de retraite de la Fonction Publique).

**Une question ? Contactez le SNETAA-eiL. Cette mesure doit se faire automatiquement. Si vous vous apercevez que vous ne l'avez pas touchée alors que vous y avez droit, contactez le SNETAA-eiL !**

### **III- EDF : DE LA LUMIERE ? NON, DE L'OBSCURITE !**

Les coupables de la baisse de notre pouvoir d'achat sont aussi ceux qui font les prix et exagèrent !

Quand on avait un franc on pouvait se payer au moins deux timbres pour affranchir deux lettres et maintenant on ne peut pas avoir deux timbres avec un euro ! Insupportable !

Quand le prix du pétrole baisse, pourquoi l'essence et le gaz ne baissent-ils ? Là aussi c'est contestable !

Quand la tonne de blé baisse, pourquoi le prix de la baguette de pain ne diminue-t-il pas ?

Quand le prix du lait diminue pour les producteurs, pourquoi pas pour les consommateurs ?

Et nous pourrions établir une longue liste de ces « embrouilles » qui ruinent le pouvoir d'achat des salariés et retraités !

Mais au Top 50 de l'arnaque, il y a évidemment l'EDF !

Observez vos factures, et c'est gravissime !

A EDF, plus vous êtes un « petit client » plus vous allez payer cher. Moins vous consommerez de KVA plus vous le payerez cher. Et plus votre abonnement (avec double TVA !) sera majoré : on constate jusqu'à 138,5% de majoration si vous n'avez souscrit qu'un contrat de 3 KVA !!!

N'est-ce pas une nouvelle arnaque ?

Où est l'engagement du gouvernement de « limiter » à +1,9% la hausse pour les particuliers ?

Où est l'engagement de la Charte des services publics signée en 2005 entre l'Etat et EDF qui précisait que ce prix ne devait pas dépasser l'inflation ? Ce n'est pas le cas !

Avec le SNETAA Eil contestons le !  
C'est aussi notre pouvoir d'achat qui est atteint ! Ne l'acceptons pas !  
Avec le SNETAA Eil, réagissons aussi contre ces régressions imposées aux salariés et retraités.

#### **IV- REVALORISATION : TU Y CROIS ?**

*Dialogue possible à la salle des professeurs !*

**Question :** La « revalorisation » qui vient d'être annoncée, tu y crois ?

**Réponse :** Laisse moi te dire, pour ne pas te décevoir, que je doute !

**Q :** Mais si le Président et le Ministre de l'Education Nationale le disent, c'est qu'ils vont peut-être le faire ?

**R :** Tu peux encore rêver ! Pour ma part je crois aux décisions réelles et concrètes mais pas aux promesses sans lendemain.

**Q :** Là, tu n'as pas tort ! C'est plus sérieux ! Mais je n'ai pas compris. Qu'est-ce qu'il y a de nouveau en matière de revalorisation ?

**R :** Surtout un effet d'annonce mais rien de précis ! Sauf par exemple plus de cent euros mensuels pour les « mastérisés » ayant réussi le concours

**Q :** C'est donc bien un « plus » qui va arriver, n'est-ce pas ?

**R :** Quoi ? Un « plus » ? Leur demander d'être recruté à un niveau supérieur au recrutement de l'agrégation et être moins payés que les agrégés : ce n'est pas un « plus » pour moi !

**Q :** D'accord ! Mais pour nous qu'est-ce qu'il y aurait ?

**R :** Pour l'instant rien de précis qui s'appliquerait au budget 2010 ! Tu serais encouragée à « travailler plus pour gagner plus », à faire des heures supplémentaires, à exercer de nouvelles fonctions rémunérées, etc... ou à accepter le traitement au « mérite » !

**Q :** Mais cela n'est pas une revalorisation de nos traitement qui s'érodent avec le temps ! Je n'ai pas choisi d'être professeur pour être pauvre ! Tu es sûr que nous n'aurons pas de hausse indiciaire ?

**R :** Nous le revendiquons, oui ! Pour l'instant je vois dans le budget 2010 que + 0,5% du point d'indice, bien peu encore ! Une nouvelle grille indiciaire revalorisée sur toute la carrière pour tous, je ne l'ai pas entendu.

**Q :** Moi non plus ! Mais alors il n'y a rien pour tous ?

**R :** Tu commences à comprendre. En fait, il y a des mesures individuelles pour certains qui sont heureux de recevoir ce « plus » :

- 1500 euros de « plus » la première année où l'on est titulaire,
- La défiscalisation des HS (... qui suppriment des postes !)
- l'indemnité nommée « GIPA » (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour les derniers échelons de fin de carrière,
- Des prêts à 0% si tu mutes et achète une maison,
- La hors classe au mérite aléatoire...

**Q :** J'ai rien de tout ça ! Alors rien en perspective ?

**R :** Pour tous ? Je ne le crois pas ! On voit l'amélioration des grilles indiciaires pour certains : inspecteurs, chefs d'établissements mais pas pour nous. Et après ils disent qu'il y a eu hausse du budget global !

**Q :** Et moi je ne vois rien venir ! Sinon toujours moins en pouvoir d'achat ! Qu'est-ce qu'il faudrait faire ?

**R :** Déjà, tu le sais, je suis au SNETAA-eiL. Et mon syndicat revendique une réelle revalorisation indiciaire, une amélioration de notre grille indiciaire.

**Q :** Et si on ne l'obtient pas ?

**R :** Le revendiquer, c'est déjà un « plus » ! Et obtenir des avancées, comme le fait le SNETAA, est aussi un « plus ».

**Q :** C'est – à – dire ?

**R :** Par exemple obtenir une majoration de 500 euros de l'indemnité de Professeur Principal en Bac Pro 3 depuis le 01 01 09, c'est déjà une avancée ! Certes limitée et pas pour tous, mais un « plus » du SNETAA.

**Q :** Oui, pas mal ! J'ai reçu ! e vais pouvoir payer l'adhésion, car tu sais au 6e échelon et un traitement ce n'est pas facile ! Et quoi d'autre ?

**R :** Avoir obtenu le « coût copie » au Bac Pro porté à 5 euros en 2010 est un autre « plus ». Se faire rémunérer pour le CCF (que nous contestons), c'est un autre « plus » ! Merci SNETAA ! n période de régression ce n'est pas négligeable !

**Q :** Et le « conseil pédagogique » : c'est rémunéré ?

**R :** NON ! Un « travailler plus.... Sans plus ! »

**Q :** Et toutes ces primes, indemnités, HSA ou HSE : elles comptent pour la retraite ?

**R :** Hélas NON ! Mais nous le revendiquons ! Une infime partie de ces sommes rentre dans une « retraite additionnelle » peu intéressante.

**Q :** Alors, que peut-on espérer ?

**R :** Soit croire que les annonces politiques vont être suivies d'effet, pour tous, et j'en doute !

Soit, comme le souhaite le SNETAA, convaincre les collègues pour agir dans l'unité afin d'obtenir une réelle revalorisation indiciaire pour tous, seule solution pour une perspective de carrière et non une vie aléatoire avec leur système de « traitement individualisé et au mérite ou au rendement ».

**Q :** Et si vous obteniez une « Classe Exceptionnelle », ce ne serait pas une perspective de carrière ?

**R :** Oui, le SNETAA y travaille, et souhaite aboutir sur cadre aussi !

*Ce dialogue est de plus en plus présent dans les salles des professeurs. Il révèle le « mal être » qui peut très vite devenir de la colère.*

## **V- VOTEZ MASSIVEMENT** dès le 26 octobre

Tous les adhérents sont appelés à s'exprimer pour l'orientation de leur choix.

Vous devez choisir entre deux orientations différentes : « AUTREMENT pour le SNETAA-eiL » et « Action et Démocratie ».

Le vote a lieu selon les modalités votées lors du Bureau National du 15 septembre 2009.

Vous devez voter par correspondance, avec l'enveloppe "T" adressée au siège du SNETAA. Vous allez recevoir avec l'AP Spécial « Vote d'orientation », dans les jours qui viennent, le matériel de vote et l'enveloppe qui assure l'anonymat du vote.

Le vote a lieu du 26 octobre au 23 novembre 2009 pour les adhérents de métropole et du 26 octobre au 21 novembre 2009 pour les adhérents de l'outre-mer et de l'étranger.

Tous les adhérents, à jour de cotisation, sont invités à s'exprimer massivement et en toute démocratie : VOTEZ !

**Le vote a lieu selon les modalités votées, affichées et publiées.**

**VOTEZ !**